Séjour toléré pour formation professionnelle (Ausbildungsduldung)

§60c AufenthG

## Es-tu en formation professionnelle?

Une formation professionnelle dure de deux (2) à trois (3) ans. Pendant cette période, tu es autorisé.e à rester en Allemagne avec titre de séjour toléré. Une fois que tu as obtenu ton diplôme, tu as le droit de travailler dans ce métier pendant deux (2) ans supplémentaires. Pour cette période, tu peux obtenir un permis de séjour communément appelé 3+2. Autrement dit trois (3) ans de formation, deux (2) ans de travail.

## Quelles en sont les conditions?

- Tu as un titre de séjour toléré (Duldung) depuis au moins trois (3) mois, sauf si tu as commencé ta formation pendant la procédure d'asile
- L'office des étrangers n'a pas encore programmé ton expulsion.
- Tu as une place pour une formation qui dure au moins deux (2) ans ou plus (« formation professionnelle qualifiée »).
- Tu peux également suivre une formation d'assistant ou d'aide, si tu veux ensuite suivre une « formation professionnelle qualifiée ». Pour cela, tu dois avoir une promesse de place de formation complète après la formation d'assistant ou d'aide. Une telle formation peut être suivie dans des métiers où il y a un besoin urgent de main-d'œuvre. Tu dois trouver un employeur avec qui tu pourras continuer à travailler après la formation. Si tu as des doutes, consulte un centre de conseil - tu trouveras les coordonnées plus bas.

## Quand puis-je faire la demande de séjour toléré pour formation professionnelle?

Tu peux faire la demande **sept (7) mois avant le début de ta formation** auprès de l'office des étrangers. L'office des étrangers peut approuver la demande six (6) mois avant le début de la formation.
Si tu remplis les conditions pour le titre de séjour toléré pour formation professionnelle, **tu as droit à celle-ci**, car l'office des étrangers ne peut plus de manière générale rejeter ta demande.

## Dans quels cas l'office des étrangers peut-il rejeter la demande?

- S'il soupçonne que tu ne veux pas vraiment suivre la formation ou que tu ne réussiras pas (par exemple, parce que tu ne parles pas allemand).
- Si tu as une **interdiction de travail** (par exemple, parce que tu ne veux pas obtenir de passeport ou parce que tu viens d'un « pays d'origine sûr »(*) et que ta demande d'asile a été refusée).

Il existe des **règles particulières** pour les mineurs non accompagnés et les jeunes des **"pays d'origine sûrs"**. Si tu appartiens à ce groupe, l'office des étrangers ne peut pas te donner d'interdiction de travail si tu n'as pas déposé de demande d'asile ou si ta demande a été retirée. Consulte un centre de conseil.

* *Les **"pays d'origine sûrs"** sont actuellement (janvier 2024) : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Ghana, Kosovo, Macédoine (ancienne république yougoslave), Moldavie, Monténégro, Sénégal, Serbie et les pays de l'Union Européenne.*

§60c AufenthG

# Séjour toléré pour formation professionnelle (Ausbildungsduldung)

- Si ton identité n'est pas claire, tu dois être en mesure de prouver ton identité avec des documents dès que possible après ton entrée.
- Si tu as des contacts avec des organisations terroristes ou si tu as commis de graves infractions, tu ne recevras pas de titre de séjour toléré pour formation professionnelle.

Si tu as tout essayé pour clarifier ton identité mais sans succès, tu peux quand même suivre la formation. Il est important que tu puisses montrer à l'office des étrangers que tu as fait de ton mieux (**«coopération»**). Consulte au mieux un centre de conseil.

## Que se passe-t-il si je veux abandonner la formation?

- Tu reçois un titre de séjour toléré de six (6) mois pour chercher une nouvelle offre de formation. Si tu trouves une nouvelle place de formation, tu obtiens un nouveau titre de séjour toléré pour la formation. Ce titre de séjour toléré est alors également valable jusqu'à la fin de ta formation.
- Si tu ne commences pas une nouvelle formation ou si tu ne veux pas en commencer une, le titre de séjour toléré pour la formation ne s'applique plus.

## Que se passe-t-il après la formation?

- Tu reçois un titre de séjour toléré (“Duldung”) de six (6) mois pour trouver un emploi dans le métier que tu viens d'apprendre.
- Si tu travailles dans ce métier, tu obtiens un permis de séjour régulier pour deux (2) ans. En général, tu dois présenter un passeport de ton pays d'origine. Si tu ne peux pas obtenir un passeport, tu dois pouvoir justifier pourquoi l´obtention d´un passport n´est pas possible.
- Une fois ces deux (2) années écoulées, le permis de séjour est prolongé si tu peux toujours subvenir à tes besoins. Tu peux alors faire n'importe quel travail que tu souhaites. Cela signifie qu´après ces deux (2) années de séjour régulier, tu n'es plus obligé de travailler dans le métier que tu as appris.

## Où puis-je trouver du soutien?

Il est judicieux de consulter un **centre de conseil** près de chez toi. Il existe des conseils aux réfugiés dans chaque État Fédéré et dans de nombreuses grandes villes. Si tu ne résides pas dans le Basse-Saxe, tu peux trouver le contact du conseil aux réfugiés de ton État Fédéré sur www.fluechtlingsrat.de.
Ils peuvent t'aider ou te dire à quel centre de conseil tu peux t'adresser.